

Mr. Jean Nino CARPENTIERI
 Route de Chailly 165
 CH1814 / La Tour-de-Peilz
 Suisse
 courriel : carpentieri@jnc.ch
 portable : 0041786421818

Mr. MELLET Philippe
 Commissaire enquêteur PLU
 Hôtel de ville / service urbanisme
 06210 Mandelieu-la-Napoule

Demande de modification dans le PLU

Monsieur,

Mon père, J. F. Carpentieri, a fait l'acquisition le 29 novembre 1945 d'une parcelle de terrain dont les références sont :

cadastre : commune de Mandelieu - Section : BD parcelle 66
 adresse : 170 rue capt de corvette marche - Mandelieu la Napoule F06079
 taille : 1045/1075 m2
 équipement public desservi :
 voirie, eau potable, assainissement, électricité, téléphone.

L'objectif était d'y mettre une petite habitation.

Hélas les PLU actuels le classent en :

Espace Boisés Classés avec PPR if zone B1a

Ce qui rend difficile de faire quoi que ce soit.

Ce que nous demandons, c'est d'avoir le même classement que les villas du lotissement autour afin de pouvoir y mettre une petite habitation (5% de 1050 m2), ou quelque chose de semblable.

Les raisons que nous invoquons, en plus de notre désir de faire quelque chose, est de supprimer un risque environnemental très important , à savoir :

- 1) Depuis des dizaines d'années nous dépensons régulièrement de l'argent pour le débroussaillage et l'entretien . Hélas, nous sommes victimes de squats chaque année. Des SDF et des intrus fracturent les protections afin de pénétrer sur le terrain, et comme la végétation est dense par endroit, ils s'y cachent des mois entiers (selon nos voisins). Les photos jointes au dossier montrent que notre terrain devient un vide ordure. Il y a 2 ans, lors de l'entretien du terrain, les services de gendarmerie ont dû nous aider à déloger ces gens et le service de la ville à accepté de venir enlever des tas d'ordures. Aujourd'hui, c'est de nouveau rempli d'ordures.
- 2) La gendarmerie à constaté un grand nombre de seringues et de bouteilles en verre cassé. De plus, il est évident qu'ils prennent des risques en faisant des petits feux pour préparer leur repas. Nos voisins nous ont fait part de l'inquiétude d'avoir de telles personnes qui peuvent éventuellement être dangereuses et qui sont une catastrophe environnementale et écologique.
- 3) Il faut aussi mentionner que la situation du terrain est telle que certaines sociétés l'utilisent comme décharge de matériel de démolition.
- 4) Comme actuellement nous habitons en Suisse, il nous est impossible de venir surveiller régulièrement le terrain. Plusieurs fois nous avons refait à neuf le grillage, mais il est régulièrement détruit et l'accès par la route à l'arrière qui est en surplomb de notre terrain leur est facile.
- 5) En amont de notre parcelle, il y a un vallon et l'eau qui y coule peut être polluée par les squatters. Or, cette eau se retrouve sur les plages juste en dessous. Ceci est incompatible avec la zone touristique que vous désirez développer.

Ces quelques lignes montrent bien que le fait que cette parcelle ne soit pas habitée (pas de permission de construire minimale) la rende vulnérable et présente un manque de sécurité face aux risques naturels : incendie ou banditisme. On est loin de l'image de ville jardin que la mairie aimerait montrer.

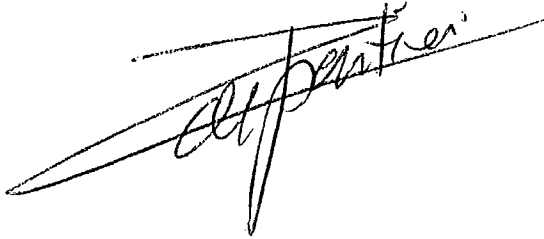
Concernant votre classement en zone boisée, je me permets de dire que cela n'est pas juste. Vous pouvez voir sur les photos que ce terrain est sur l'emplacement de l'ancienne RN98 et si vous visitez le terrain on y trouve encore le macadam de l'ancienne route. De plus, de parts et d'autres de ces zones, il y a des falaises en pierre sur lesquelles rien ne pousse. Donc il y a bien 3 chênes près de la RN mais le reste ce n'est que des ronces. Or, avec une habitation, il serait non seulement possible de garder tous les arbres existants, mais aussi d'entretenir de sécuriser la parcelle et surtout tout le voisinage.

Pour le risque incendie, il serait fortement réduit si la parcelle était habitée et entretenue, d'autant plus que les villas des deux côtés ont une piscine et qu'il y a des bornes incendies proches dans le lotissement. D'autant plus que l'accès par les pompiers est facilité via la RN.

Nous sommes ouverts à toutes propositions de votre part pour contribuer à l'amélioration et réduire les risques tout en valorisant notre parcelle.

Je vous prie donc de bien vouloir prendre en considération notre demande, et vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Jean Carpentieri

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Carpentieri', written over a horizontal line.